

On pourrait peut-être accorder des stimulants à nos industries et aussi encourager l'apport de capitaux privés à ce genre de recherches. J'espère que nous envisagerons d'autres mesures de stimulation fiscale pour encourager ces recherches qui, à longue échéance, sont essentielles pour établir nos revendications nationales à l'égard du plateau continental et son exploitation complète un jour.

A l'automne de 1970, le président Nixon a fait des propositions qui comptent parmi les plus importantes, sur le plan international, qu'un pays ait faites depuis longtemps. Il s'agissait d'un traité mondial aux termes duquel les pays renonceraient à une grande partie de leurs prétentions sur la plupart des richesses des océans du monde. Il a proposé de confier jusqu'à 90 p. 100 du fonds des mers à un organisme international, qui prélèverait des redevances et les affecterait à des causes internationales. Dans le secteur où la profondeur dépasse 200 mètres et qui va jusqu'aux limites extérieures du plateau continental, on institue une forme spéciale de tutelle en vertu de laquelle l'État côtier aurait le droit de réglementer l'accès, l'exploitation, la pollution et, en fait, le droit de réglementer toute la mise en valeur de ce secteur jusqu'aux limites du plateau continental, sans toutefois qu'on aille jusqu'à reconnaître la juridiction complète et absolue de ce pays sur ce secteur.

Le Canada n'a pas pris de position définitive à l'égard des propositions de M. Nixon. Nous semblons actuellement reconnaître qu'il y a un secteur qui outrepasserait notre compétence nationale. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait une définition plus explicite et nous sommes aussi d'accord pour que les régions sises au-delà soient exploitées à l'avantage de l'humanité tout entière et en particulier des pays sous-développés. Je suppose que nous avons été à dessein nébuleux à cet égard parce que le gouvernement ne s'est pas encore décidé.

Je suis fermement convaincu que c'est maintenant le moment où le Canada et tous les autres pays doivent chercher à donner un caractère de plus en plus international à l'exploitation marine et sous-marine. Je ne crois pas que nous puissions pendant bien des années encore nous abstenir complètement d'exploiter les ressources sous-marines, le fond de la mer ou les ressources animales de la mer. Il faudra en fin de compte assujettir toute cette exploitation à une réglementation internationale et il me semble qu'il est clairement à l'avantage de presque tous les pays de s'orienter vers une forme de réglementation internationale beaucoup plus tangible que celle qui existe actuellement.

Les propositions des États-Unis revêtent peut-être un aspect militaire en ce sens que le système de tutelle proposé par le président Nixon permettrait de renoncer à étendre la limite des juridictions nationales jusqu'à la bordure du plateau continental. Mais, du moment que cet aspect particulier de la proposition américaine existe, je ne crois pas que nous devrions y souscrire ni ignorer son énorme valeur du fait qu'elle laisse présager un régime maritime international et une coopération internationale beaucoup plus grande entre les peuples du monde entier. Tous les pays semblent en revenir au nationalisme depuis quelques années. Ce nationalisme régressif, qui se manifeste même ici sur notre continent, n'est à long terme

d'aucun avantage pour quiconque. La nécessité de venir en aide aux pays sous-développés est plus grande qu'elle n'a jamais été et ne fera que s'accroître à l'avenir.

A mon avis, les ressources sous-marines situées au large de ce qu'on appelle la bande extérieure du plateau continental, devraient être exploitées à l'avantage de toute l'humanité. J'accepterais volontiers les propositions de M. Nixon, mais la profondeur du plateau continental pourrait faire l'objet d'un compromis. En fait, je désapprouverais la position du Canada s'il devait réclamer tous les droits miniers sous-marins des zones au large de la bande extérieure du plateau continental, sans tenir compte que cette zone extrêmement riche devrait profiter en partie aux pays en voie de développement.

Les propositions de M. Nixon pourraient donner lieu à un compromis, mais le Canada devrait prendre une autre attitude que celle qui se dessine, à savoir, qu'il faut réclamer tous les droits miniers sous-marins du plateau continental jusqu'à ses limites extrêmes. Voici, à mon point de vue, du nationalisme canadien qui ne m'agrée pas. Toutefois, il faudrait développer la proposition visant la mise en tutelle de cette zone. Nous ne devrions pas simplement mettre en tutelle cette zone du plateau continental, à partir d'une profondeur de 200 mètres ou de 400 mètres, jusqu'au bord de la bande continentale, uniquement pour fins d'exploitation du fond de la mer, des fonds sous-marins et des ressources. Nous devrions établir une tutelle internationale de façon à exercer un contrôle, pour fins de conservation, sur toute vie animale dans cette région.

● (5.50 p.m.)

Où trouve aujourd'hui des exemples d'abus des droits de pêche qui se sont établis au cours des siècles aussi bien sur le Pacifique que sur l'Atlantique. Il est essentiel de donner à cette question un meilleur cadre international. J'espère que le Canada appuiera fortement la convocation d'une nouvelle conférence du droit de la mer. Je voudrais nous voir modifier notre position afin de tenir compte des besoins des pays en voie de développement en matière d'assistance supplémentaire et des dangers que présenterait une intensification du nationalisme dans le monde entier. J'espère que nous ferons un nouveau pas vers une communauté mondiale à laquelle—j'en suis convaincu—aspirent finalement la plupart d'entre nous.

M. Grant Deachman (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, vers la fin d'un débat de ce genre, il est bon de revenir au point de départ. Je voudrais rappeler la résolution proposée par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestal). Par cette résolution, le député nous a fourni l'occasion de débattre au cours de la dernière heure un sujet d'intérêt primordial pour les Canadiens. Voici la résolution:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'élaborer, de favoriser et de maintenir un programme national à long terme, vaste et coordonné, en vue de recueillir et d'employer les ressources des eaux côtières et des plateaux continentaux du Canada, et que le gouvernement devrait, à cette fin, mettre à profit les connaissances scientifiques et techniques ainsi que la compétence des employés de la Fonction publique et des agences gouvernementales et collaborer avec les sociétés de placement privées à l'exploration et à la mise en valeur technique et industrielle des ressources du milieu marin.